



MAISON  
ÉNERGIE  
HUIS

## CHECK-LIST 0 Entrée en matière

# RÉNOVER SON LOGEMENT DE FAÇON DURABLE

CETTE CHECK-LIST 0 EST UNE FICHE GÉNÉRALE.  
LISEZ-LA ATTENTIVEMENT AVANT DE LIRE CELLE QUI CONCERNE VOS  
TRAVAUX (CHECK-LISTS 1 À 12)

## PAR QUOI COMMENCER ?

**Tout d'abord, bien isoler son logement** afin d'éviter au maximum que la chaleur produite ne s'échappe. Ensuite, investir dans des équipements techniques performants. Placer des panneaux solaires, c'est la cerise sur le gâteau!

**Dans la pratique, chaque bâtiment est un cas particulier:** pour connaître les priorités liées à votre situation, réalisez un audit énergétique ou faites-vous conseiller (voir fin du document).

Avant tout travaux, informez-vous sur **les gestes quotidiens et petites interventions que vous pouvez facilement mettre en place** pour réduire votre facture d'énergie (bonne régulation du chauffage, brosse sur la porte d'entrée pour éviter les fuites de chaleur,...). Renseignez-vous auprès de la Maison de l'Énergie.



## DOCUMENTS PRATIQUES - 12 TRAVAUX PRIORITAIRES

Pour chacun des 12 travaux, deux documents pratiques et complémentaires sont à votre disposition: une **check-list** pour ne rien oublier d'essentiel, et un **devis type** pour obtenir des entrepreneurs des offres suffisamment détaillées et faciliter la comparaison entre ces offres. Ces 2 documents ont pour but de faciliter la discussion entre vous et les entrepreneurs et sont disponibles sur [www.maisonenergiehuis.be](http://www.maisonenergiehuis.be), ou sur demande auprès de la Maison de l'Énergie (voir dernière page).



## 01 SE PRÉPARER



- J'**analyse ou fais analyser** mon bâtiment pour définir les travaux nécessaires et déterminer les priorités de ceux-ci.
- Je lis les **check-lists** associées aux travaux.
- Pour connaître les aides financières auxquelles je peux avoir droit (prime à la rénovation, prime énergie, prime communale, réduction d'impôts, prêt vert bruxellois), je me procure la brochure « **Primes énergie 2017** » auprès de Bruxelles Environnement (02 775 75 75, [www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels)).
- Je vérifie aussi les **conditions techniques et administratives** à respecter pour l'obtention des aides financières (via les formulaires de demande de ces aides financières).
- Je vérifie le budget dont je dispose, j'estime les coûts des travaux et le montant des aides financières pour vérifier si mon projet est réaliste.
- Si nécessaire, je me renseigne sur une demande de prêt. Il existe même un prêt vert bruxellois à 0%.
- Je me renseigne sur les **prescriptions urbanistiques** auprès des services communaux et, si un permis d'urbanisme est exigé, j'introduis ma demande de permis.
- Au besoin, je demande de l'aide à un conseiller en rénovation ou un architecte.

## 02 OBTENIR DES DEVIS



- Je recherche des **entrepreneurs**, de préférence actifs en éco-construction. J'en sélectionne quelques-uns, trois idéalement: je leur demande de **faire un devis sur base des «devis types»**, pour faciliter la comparaison des devis par après.
- Je **compare** les devis reçus, je vérifie s'ils sont suffisamment détaillés et s'ils mentionnent les spécifications techniques demandées pour les aides financières. Je demande aux entrepreneurs les fiches techniques des matériaux proposés.
- Je choisis l'**entrepreneur** qui me semble **le plus compétent et fiable** (sur base du devis, des réponses, des délais,...). Je peux me faire assister par un conseiller en rénovation ou un architecte.

## 03 AVANT TRAVAUX, DEMANDER LA PRIME À LA RÉNOVATION ET LE PRÊT



- Une fois l'entrepreneur choisi, et si j'ai droit à une prime à la rénovation, j'**introduis ma demande** auprès de la Direction du Logement du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et j'attends l'accord de l'administration (minimum 30 jours) avant de commencer les travaux.
- J'**introduis ma demande de prêt**. Pour le prêt vert bruxellois, une procédure spécifique doit être suivie, je demande conseil auprès d'un conseiller.
- Je reçois la **promesse d'obtention de la prime à la rénovation** et l'accord pour commencer les travaux.
- Je **signe le devis** avec mon entrepreneur et nous planifions le chantier.
- Si j'ai besoin d'un **préfinancement**, je demande une avance de 90% sur la prime à la rénovation et/ou la première tranche du prêt une fois que j'ai reçu la première facture à payer de l'entrepreneur.



## 04 SUIVRE LES TRAVAUX



- Je prends des photos avant, pendant et après le chantier.
- L'entrepreneur réalise les travaux. Je le surveille de près.
- Je réceptionne les travaux si je suis d'accord avec le travail exécuté.
- Je paie les factures et je demande à l'entrepreneur les documents nécessaires pour obtenir mes primes (fiche technique du matériau ou de l'équipement, attestation de l'entrepreneur,...).

## 05 APRÈS TRAVAUX, FINALISER LES DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES



- Pour la prime à la rénovation : j'avertis la Direction du Logement que mes travaux sont terminés et je demande le paiement (du solde) de la prime.
- Pour la prime énergie : j'introduis ma demande de prime auprès de Bruxelles Environnement maximum 4 mois après la date de la facture de solde des travaux.
- Pour la prime communale (si elle existe dans ma commune): je n'oublie pas d'introduire la demande.
- Je garde donc soigneusement mes factures.

## 06 ET CONTINUER SUR SA LANCÉE!



- Grâce aux primes octroyées et aux économies d'énergie réalisées, je pourrai investir dans d'autres travaux de rénovation durable.
- Je reprends les conclusions de mon diagnostic (voir étape 01) et poursuis par priorité.



## CONSEILS

Avant de vous lancer dans des investissements importants, n'hésitez pas à consulter plusieurs professionnels et à leur poser les bonnes questions sur les options techniques et durables possibles. Sachez que pour la plupart des travaux nécessitant un permis d'urbanisme, vous devez faire appel à un architecte. Renseignez-vous auprès de l'urbanisme de votre commune pour savoir si vos travaux sont soumis à un permis d'urbanisme.

## UNE RÉNOVATION DURABLE

### Isoler, oui et avec quelle performance ?

La performance d'un isolant dépend de son épaisseur (« d ») et de ses caractéristiques isolantes (lambda « λ », plus il est petit, plus l'isolant est performant).

Degré d'exigence

MINIMUM

Degré d'exigence

MOYEN

Degré d'exigence

OPTIMUM

## PRIVILÉGIEZ LES MATÉRIAUX ET LES ÉQUIPEMENTS QUI MINIMISENT L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET QUI RESPECTENT AU MAXIMUM VOTRE SANTÉ:

- Choisissez des matériaux facilement démontables et triables pour faciliter leur recyclage.
- Choisissez des matériaux avec des matières premières recyclées afin d'éviter que de nouveaux matériaux ne doivent être utilisés.
- Choisissez des matériaux ayant un label écologique.
- Choisissez des matériaux renouvelables, recyclés ou à base de fibres végétales ou animales.

Investissez dans la qualité d'exécution des travaux: un entrepreneur bien formé et consciencieux mérite une bonne rémunération. Le devis le moins cher ne donnera peut-être pas le meilleur résultat.

## BESOIN D'AIDE ?

Des conseillers en rénovation et des architectes peuvent vous accompagner dans vos démarches. **Faites appel gratuitement aux conseillers de la Maison de l'Énergie.** Ils peuvent vous aider à établir le diagnostic de votre habitation, à déterminer les priorités pour les travaux, à trouver des solutions adaptées, à faire le point sur les aides financières, à comparer les devis des entrepreneurs... Dans la Région de Bruxelles-Capitale, d'autres organismes offrent des services similaires (comme le Réseau Habitat, le Centre Urbain, ...).

[www.maisonenergiehuis.be](http://www.maisonenergiehuis.be)

02/563 40 00



Avec le soutien de  
**bruxelles  
environnement**  
.brussels

